

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2019

---

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CD873

présenté par  
Mme Sage

à l'amendement n° CD108 de M. Millienne

-----

### ARTICLE 8 QUATER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.